



Rapport d'activité

2022

Syndicat Mixte des six rivières



Table des matières

Introduction.....	3
I - Le fonctionnement du Syndicat mixte des six rivières	6
I – 1. Le conseil syndical	6
I – 2. L'équipe technique	6
I – 3. Les enjeux sur le territoire.....	7
I – 4. Bilan financier	8
II - Le contrat de bassin	10
II – 1. Présentation	10
II – 2. Le contrat des six rivières	10
III - Les actions du syndicat.....	10
III – 1. Restauration des mares.....	10
III – 2. Restauration de la continuité écologique à Laneuvelle	14
III – 3. Investigations de cours d'eau	15
III – 4. Missions extérieures.....	16
III – 4. 1. Présentation GEMAPI à la CC4R	16
III – 4. 2. Projet du Renoy et de l'Apance	17
III – 4. 3. Journée internationale des forêts.	17
III – 4. 4. Comité ambroisie – Haute-Marne	17
III – 4. 5. Conseils mortalité poissons	17
III – 4. 6. Commission ressource en eau de la Haute-Marne.....	18
III – 4. 7. Journée d'échanges – Adaptation au changement climatique : Et si nos rivières étaient la solution ?	18
III – 4. 8. Arrêtés Frayères.....	18
IV - Communication	18
IV – 1. Article dans la presse :.....	19
Conclusion	19

Introduction

Le Syndicat mixte des six rivières (SM6R) compte 5 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ses membres sont la communauté de communes (CC) Auberive Vingeanne Montsaugeonnais (CCAVM) ; CC du Grand Langres (CCGL) ; CC des Hauts du Val de Saône (CCHVS) ; CC des quatre rivières (CC4R) ; CC des Savoir-Faire (CCSF).

Il a été créé au 1^{er} janvier de l'année 2022 avec pour compétence la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et plus précisément les items suivants :

- 1° L'aménagement des bassins versants ;
- 2° L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau ;
- 5° La défense contre les inondations et contra la mer ;
- 8° La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines.

Actuellement la superficie du Syndicat est de plus de 1 000km² pour 545 km de cours d'eau.

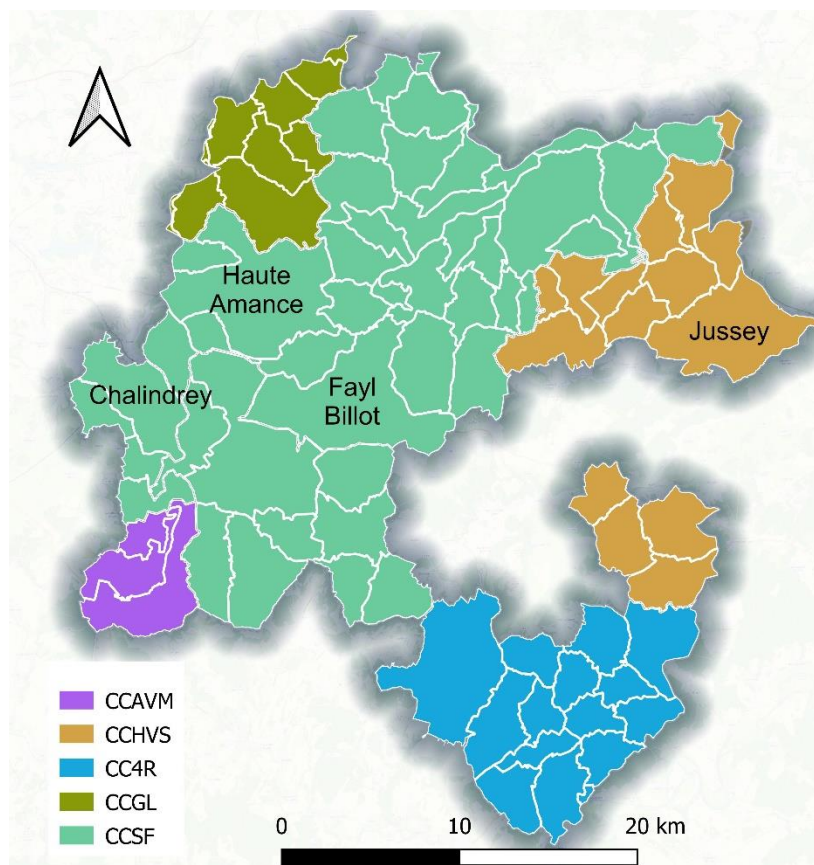


Figure 1 : Carte du périmètre du SM6R au 31/12/2022

Pour rappel, une extension du Syndicat est prévue pour l'année 2023, une fois cette extension réalisée, une CC supplémentaire sera ajoutée au Syndicat, la CCVCSO (Vosges Côté Sud-Ouest) la carte ci-dessous représente le territoire du Syndicat une fois l'extension finalisée. Ce périmètre est censé être

le périmètre définitif du Syndicat. Le territoire définitif du Syndicat sera de 1 616km² pour 778 km de cours d'eau.

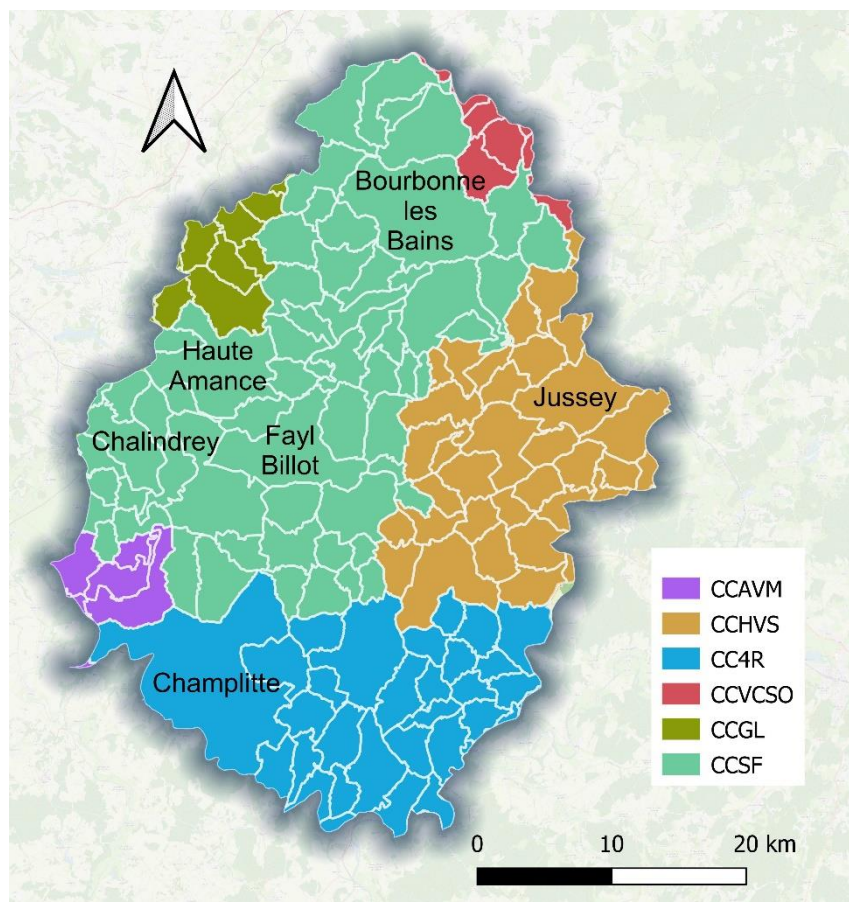


Figure 2 : Carte du périmètre du SM6R après extension

Concernant son réseau hydrographique, et comme son nom l'indique, le SM6R est composé de 6 bassins versants principaux : L'Amance, L'Apance, La Gourgeonne, L'Ougeotte, Le Salon et le Vannon.

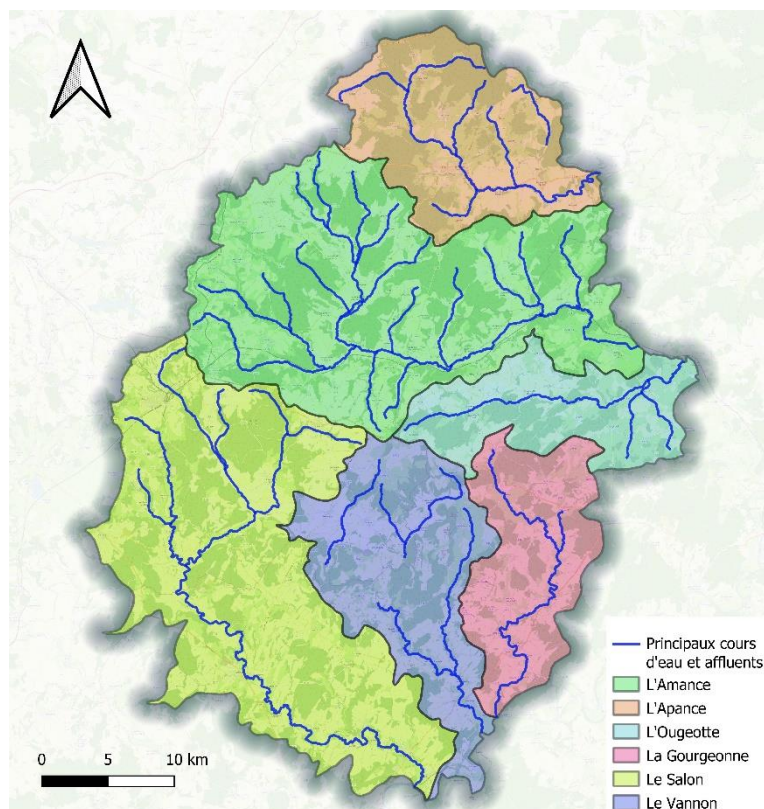


Figure 3 : Bassins versants et principaux cours d'eau du Syndicat mixte des six rivières


Les caractéristiques géographiques de ces bassins versants sont développées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Caractéristique géographique des bassins-versants du Syndicat des six rivières

Bassin-versant	Surface (Km ²)	Longueur de cours d'eau (Km)	Nombre de masse d'eau
Amance	461	300,0	13
Apance	195	114,8	6
Gourgeonne	150	52,8	4
Ougeotte	135	62,0	1
Salon	463	165,8	5
Vannon	211	83,3	3

Tableau 2 : Occupation du sol des bassins versants du Syndicat des six rivières

Bassin-versant	Urbain (%)	Prairie (%)	Forêt (%)	Culture (%)
Amance	2	42	35	20
Apance	2	37	41	19
Gourgeonne	2	17	34	47
Ougeotte	1	41	30	28
Salon	3	24	36	37
Vannon	2	29	31	38
Total SM6R	2	32	34,5	31,5



Ainsi, en fonction de l'occupation des sols, il est possible d'observer 3 « types » de bassins versants différents. L'Amance, l'Apance et l'Ougeotte qui forment un groupe avec des bassins versants à dominance prairial avec également une forte proportion de forêt. Ensuite, le Salon et le Vannon, qui sont deux bassins versants où la culture et la forêt prédominent avec néanmoins une proportion de prairie supérieur à 20%. Enfin, la Gourgeonne qui est un bassin versant à forte dominance de culture et relativement peu de prairie par rapport aux autres bassins-versants.

I - Le fonctionnement du Syndicat mixte des six rivières

I – 1. Le conseil syndical

Le SM6R est administré par un conseil syndical composé de 14 délégués titulaires et 14 délégués suppléants. La répartition entre les membres est définie en fonction de la clé de répartition suivante ;

- 50 % de la population municipale au prorata de leur surface ;
- 50 % linéaire de berges

Le tableau ci-dessous résume la répartition des EPCI au sein du conseil syndical au 1^{er} janvier 2023 :

Tableau 3 : Nombre de conseillers syndicaux par communautés de communes

Structure	Nombre de titulaires	Nombre de suppléants
CCSF	8	8
CC4R	2	2
CCHVS	2	2
CCGL	1	1
CAVM	1	1

Le conseil syndical est présidé par Jean-Philippe Bianchi (CCSF), 3 Vice-présidents sont également nommés : M. Bruno DEGRENAND (1^{er} Vice-président, CC4R) ; M. Nicolas PIERRE (2^{ème} Vice-président, CCHVS) ; M. Éric VIARDOT (3^{ème} Vice-président).

En 2022, le conseil syndical s'est réuni à 6 reprises les 13 janvier, 24 janvier, 24 février, 21 juin, 22 septembre et 08 décembre 2022.

I – 2. L'équipe technique

L'équipe du Syndicat est composée de trois postes, un poste de directeur à temps plein (Loïc LE HINGRAT), un poste de technicien rivières à temps plein (Yann GAUSSON) et un poste d'assistante administratif à mi-temps (Marine ETIENNE). Voir organigramme ci-dessous :

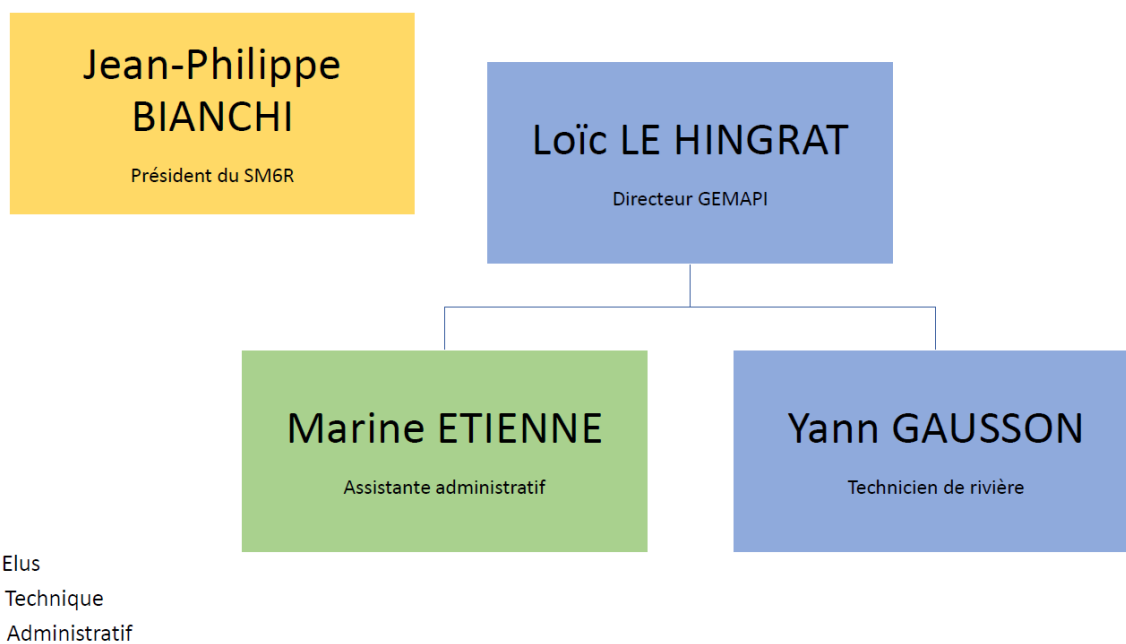


Figure 4 : Organigramme du SM6R

I – 3. Les enjeux sur le territoire

L'année 2022 fut rude pour l'environnement avec une sécheresse forte et impactante pour les milieux aquatiques. La place du SM6R et de la compétence GEMAPI en est renforcée pour répondre aux enjeux territoriaux.

Le constat alarmant déjà connu sur l'état des masses d'eau ne doit pas être omis. Sur 35 masses d'eau, 29 sont en « bon état écologique », 6 restent très dégradées. Quant à la qualité chimique, elle reste aussi préoccupante. Mais ces états ne sont pas les seuls axes sur lesquels il faut se baser. En effet, 420 ouvrages obstruant la continuité écologique étaient référencés sur le territoire en 2018. L'enjeu étant de rétablir cette continuité comme à Laneuvelle où les premiers travaux de restauration de continuité écologique ont eu lieu cette année pour le Syndicat.

En plus de cette continuité, la morphologie des cours d'eau lorsqu'elle n'est pas naturelle impacte la qualité de l'eau, des écosystèmes et de ses habitants. La dimension inondation est également impactée.

Bien que peu d'enjeux inondations existe sur le territoire du SM6R, les zones artificialisées sont les plus impactées, la prévention contre les inondations relève d'une attente de sécurité de la part de la population. Les nombreux drainages liés au contexte agricole omniprésent du territoire augmentent ce phénomène d'inondations mais alimentent aussi directement les cours d'eau de polluants tel que les intrants utilisés pour améliorer le rendement des cultures.

Ces sources de pollution tendent à réduire la bonne qualité de l'eau et affectent les espèces dites polluo-sensibles. Ces espèces en décroissance de population bénéficient pour certaines de zones de protection ou d'inventaire permettant de les préserver de certaines actions anthropiques ou au contraire d'agir en leur faveur :

- Les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) qui sont des zonages d'inventaires délimités des secteurs à enjeux pour la faune, la flore et les habitats (256km² sur le territoire)

- Les zones Natura2000 (143 km² sur le territoire) qui délimitent des zones de protection d'espèces ou d'habitats. Elles sont indispensables à la survie et au maintien de certaines espèces et certains milieux.

I – 4. Bilan financier

La première année budgétaire du SM6R est résumé dans le tableau ci-dessous :

- Pour le budget de fonctionnement :

Tableau 4 : Récapitulatif du budget de fonctionnement

	Votés au budget primitif 2022 + DM	Réalisés
Dépenses	287 972,57 €	128 905, 72 €
Recettes	287 972, 52 €	82 778, 72 €
Résultat de l'exercice	0	-46 127,00 €
Excédents antérieurs reportés	148 564, 57 €	148 564,57 €
EXCEDENTS CUMULES FIN 2022		102 437,57 €

- Pour le résultat d'investissement :

Tableau 5 : Récapitulatif du budget d'investissement

	Votés au budget primitif 2022 + DM	Réalisés
Dépenses	529 657, 40 €	407 711,73 €
Recettes	760 811,35 €	359 458,28 €
Résultat de l'exercice	191 153,95 €	-48 253,45 €
Excédents antérieurs reportés	63 066,95 €	63 066,95 €
EXCEDENTS CUMULES FIN 2022		14 813,50 €

En 2022, les décisions modificatives ont été au nombre de 3, elles concernaient principalement l'intégration d'éléments issus des anciens syndicats qui n'avait pas été prévu lors de l'élaboration du budget primitif 2022.

Pour ce qui est de l'importante différence entre les dépenses prévues et les dépenses réalisées cela s'explique en majeure partie par le fait que les travaux de restauration du Val de Presles (estimés à 340 000€ TTC.) ont dû être reportées de 2022 à 2023.

Comme le montre les tableaux, les résultats 2022 de fonctionnement et d'investissement sont négatifs, cela provient principalement de subventions encore non perçues. En effet, plusieurs subventions vont être touchées en 2023 pour des montants engagés en 2022 (liée aux postes ; liée aux travaux, ...).

Les diagrammes circulaires ci-dessous illustrent les différents postes de dépenses et de recettes :

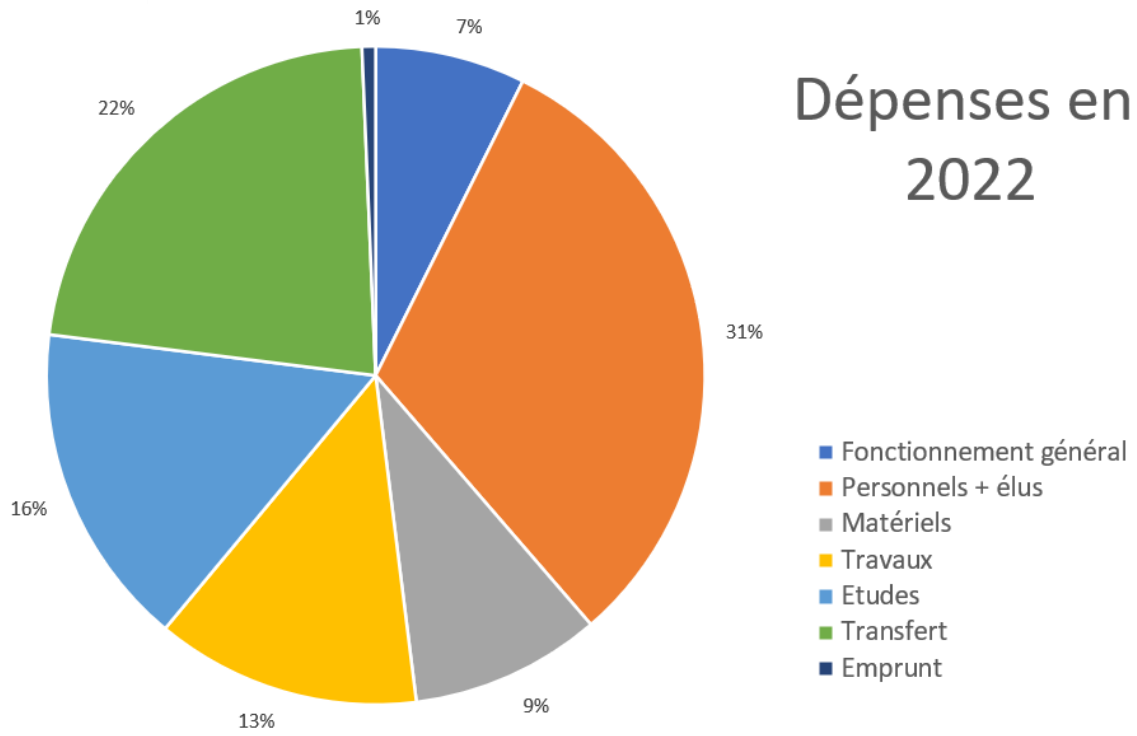


Figure 5 : Dépenses au syndicat mixte des six rivières en 2022 (en %)

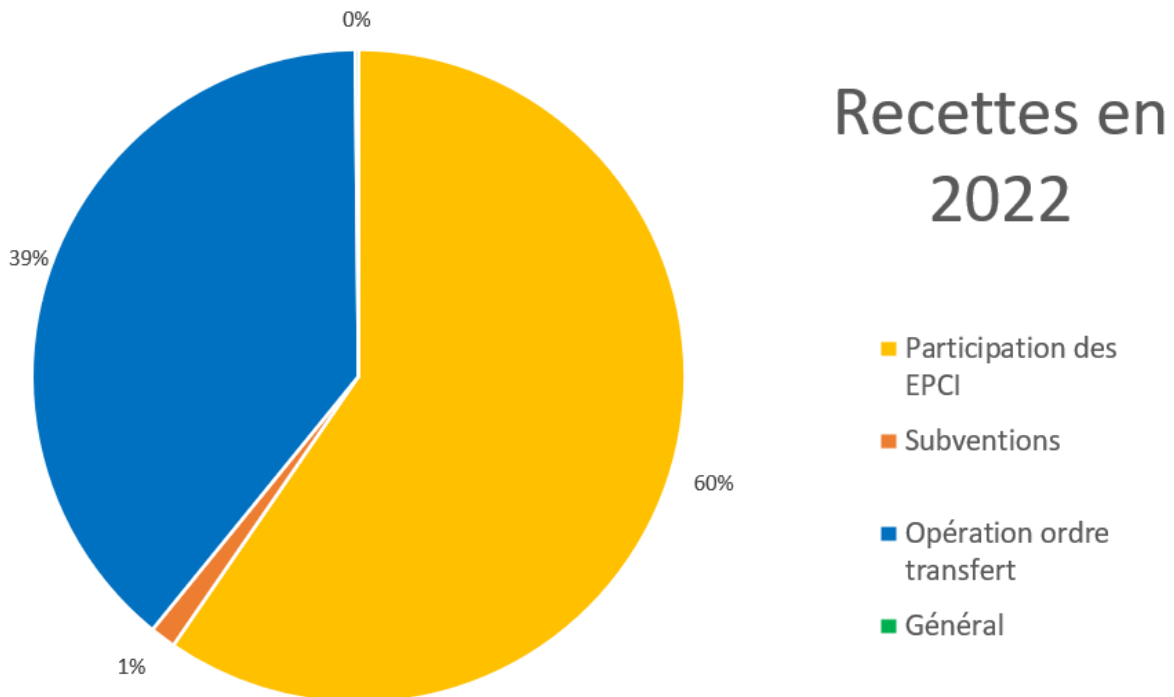


Figure 6 : Recettes au syndicat mixte des six rivières en 2022 (en %)



II - Le contrat de bassin

II – 1. Présentation

En France métropolitaine, la gestion de l'eau se découpe en 6 comités de bassins. Ces comités sont définis autour des bassins versants des principaux fleuves et rivières de France, celui du territoire du SM6R est le comité Rhône-Méditerranée Corse. Chaque comité adopte un SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Le but d'un SDAGE est de définir les orientations fondamentales de la gestion de l'eau et de définir les objectifs de qualité et d'eaux à atteindre. Les SDAGE se découpent ensuite à une échelle locale sous différente forme, notamment en contrat de bassins.

Le but de ces contrats de bassins est de renseigner l'ensemble des actions pouvant être mises en place sur un territoire afin de répondre aux objectifs fixés par le SDAGE. En plus de lister les différentes actions, la mise en place de ce type de contrat permet de structurer la gestion des milieux, notamment en renseignant les aides possibles projet par projet. Ainsi, à la création du syndicat il a été décidé de mettre en place un contrat de bassins spécifique au territoire du Syndicat, ce contrat porte le nom de « contrat des six rivières ». Le Syndicat étant avec l'agence de l'eau la principale structure concernée par le contrat, c'est le Syndicat qui se charge de l'animation de l'instance créé autour de ce bassin.

En effet, une instance de concertation regroupant l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire a été mise en place en même temps que le contrat. Le rôle de cette instance est multiple. Dans un premier temps, son rôle a été de participer à l'élaboration du contrat, ensuite l'instance aura un rôle de suivi du contrat afin de vérifier la bonne réalisation des actions inscrites dedans.

II – 2. Le contrat des six rivières

Le contrat des six rivières a été élaboré sur la période 2022-2024. Dans ce contrat il est inscrit 6 actions de restaurations de grandes ampleurs, 3 études dans un but de créer des actions de restauration dans un hypothétique futur contrat (2025-2027), ainsi que de nombreuses actions de communications et de structurations.

Afin d'élaborer ce contrat, l'instance (voir ci-dessus) s'est réunie à trois reprises, les 17 février ; 14 juin et 08 décembre 2022.

Lors de cette dernière réunion, le contrat a été signé par les différents parties, approuvant ainsi le contenu de ce dit contrat. Les différents signataires étant : l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (principal financeur), la CC4R (maitrise d'ouvrage sur un projet), la CCSF (maitrise d'ouvrage sur un projet), la région Bourgogne-Franche-Comté (financeur) et la région Grand Est (financeur).

III - Les actions du Syndicat

III – 1. Restauration des mares

Pour l'année 2022, les principaux travaux du syndicat devaient être la renaturation hydromorphologique du Val de Presles. Ces travaux devaient consistés à l'amélioration des fonctionnalités de la zone humide associée au site, zone humide de plus de 20Ha. Cette renaturation consiste à remettre les cours d'eau du site (ruisseau du val de presles et ruisseau du petitgnon) dans leurs lits d'origines situés au centre du val. Actuellement les cours d'eau s'écoulent dans des lits artificiels en bordure du site. En plus de ces travaux directement sur le Val de Presles, le projet comporte la restauration de 8 mares forestières sur les versants bordants le site.

Malheureusement, pour des raisons indépendantes du SM6R, les travaux n'ont pu avoir lieu et on était reportés pour l'année 2023. Néanmoins il a été possible de commencer à travailler sur les mares, c'est ainsi que 3 des 8 mares ont déjà pu être restaurées.

Les 3 mares restaurées en 2022 sont situées en forêt communal de Haute-Amance (voir carte ci-dessous).

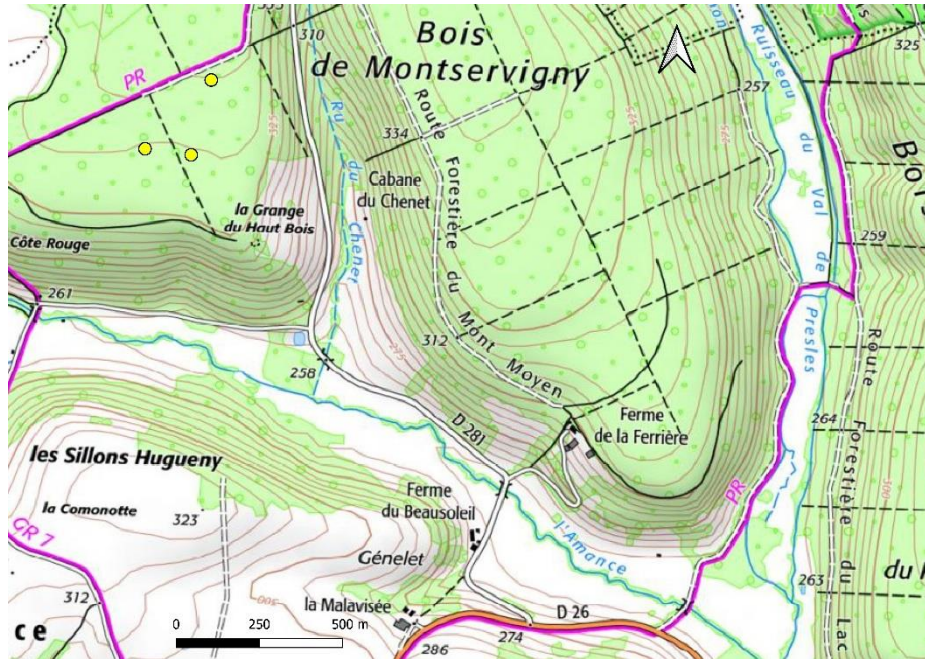


Figure 7 : Localisation des mares restaurées en 2022 en lien avec le projet du Val de Presles

Les mares sont des écosystèmes qui se comblent avec le temps. Sans action humaine, les mares finissent par disparaître, ce qui a pour finalité de diminuer la mosaïque habitationnelle locale. Il est ainsi parfois nécessaire de réaliser des travaux afin de les préserver. D'autant que les mares rendent de nombreux services à l'homme (zone tampon, épuration de l'eau, ...), et aux écosystèmes (libellules, amphibiens, flore spécifique, ...).

Les travaux sont adaptés en fonction des espèces en présences et du stade de comblement de la mare. Ainsi l'importance des travaux est différente entre chaque mare. Le tableau ci-dessous récapitule les interventions mare par mare. Également ci-dessous des photographies avant après pour 2 des mares restaurées.

Tableau 6 : Descriptif des travaux réalisés en fonction de chaque mare

Nom et Description	Surface	Surface à travailler	% à travailler	Hauteur moyenne à curer
102 : Mare de grande taille, faiblement éclairée, situé en fond de Talweg	675	20	3	20 cm
103_1 : Mare de grande taille, fort éclairage latéral	346	150	43	100 cm
103_2 : Mares de grande taille avec une Aulnaie au Nord	25	265	31	50 cm

- Mare 102 : Les travaux sur cette mare étaient peu impactants étant donné qu'elle ne présentait pas un stade de comblement avancé. Une importante saulaie est présente au sein de la mare et il a été fait le choix de la préserver au maximum (rôle habitationnel). Ici les travaux consistent à extraire une quantité de terre suffisante afin de reboucher un fossé de drainage partant de la mare. Cela aura pour effet de maintenir en eau la mare pendant une période plus longue.



Mare avant restauration



Mare après restauration

Figure 8 : Photographies de la mare 102 avant et après travaux

- Mare 103_1 : Cette mare était à une étape du processus de comblement avancé, ainsi les travaux ont consisté à l'approfondir tout en variant les profondeurs d'eau. Sur cette mare, il y avait également la présence d'une saulaie, le choix a été fait de ne pas la préserver afin de stopper sa dynamique de colonisation et ainsi ralentir le processus de comblement. Comparativement à la mare 102 décrite ci-dessus, la saulaie n'est pas préservée afin de diversifier les habitats entre les différentes mares.



Mare avant restauration



Mare après restauration

Figure 9 : Photographies de la mare 103_1 avant et après travaux

Mare 103_2 : Les principes de restauration de cette mare sont semblables à la mare 103_1 : Stopper la dynamique de colonisation des saules et approfondir la mare. Comme pour la mare 102, un fossé drainant la mare sera rebouchée.



Figure 10 : Photographies de la mare 103_2 avant et après travaux

Pour l'ensemble des mares les excédents de terre issues du curage ont été au pourtour des mares.

Concernant le coût, les 3 mares ont été restaurés pour un total de 11 520 € HT. Notamment grâce à des financements de l'agence de l'eau RMC (70 %), et du conseil départemental de la Haute-Marne (10%). L'entreprise Entrin'52 a réalisé les travaux.

III – 2. Restauration de la continuité écologique à Laneuvelle

Le premier projet de restauration du syndicat dans un but de restaurer la continuité écologique a été réalisé en octobre 2022 sur le ruisseau des graviers à Laneuvelle (CCSF). Le ruisseau des graviers est particulièrement intéressant car il s'agit d'un ruisseau abritant une bonne population de truite fario (*Salmo trutta*) (première catégorie piscicole).

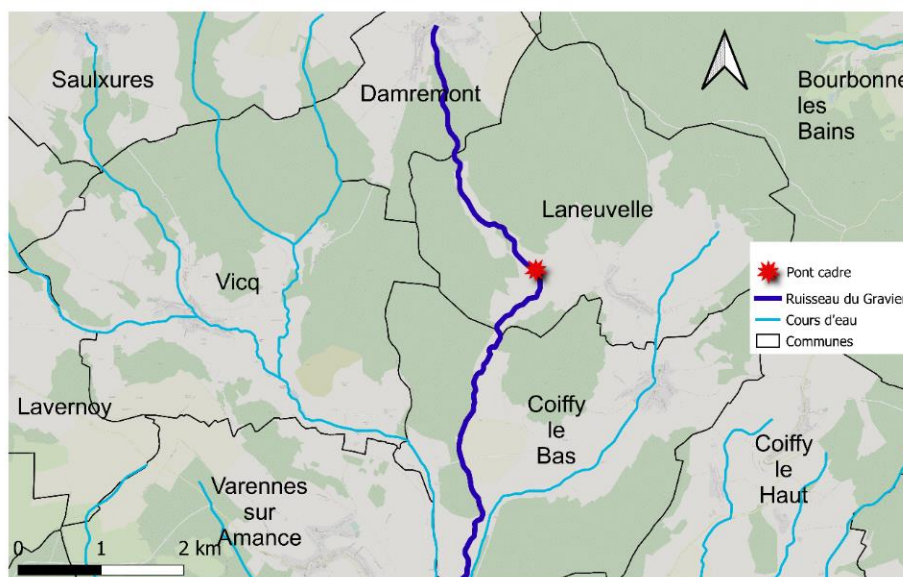


Figure 11 : Carte localisant les travaux de Laneuvelle

Avant la réalisation des travaux, une pêche de sauvegarde est organisée par la Fédération de pêche 52 pour préserver la faune piscicole présente au niveau des travaux. Ensuite, des bottes de pailles sont installées de part et d'autre de l'ouvrage pour que les poissons ne passent pas et que les particules en suspensions créées par les travaux soient filtrées.

Ces travaux ont consisté à remplacer un pont busé qui créé une chute d'eau, une bassine et une fosse d'affouillement. La buse a donc été remplacé par un pont cadre.

Le modèle de pont est breveté par l'entreprise Bongarzone TP, il s'agit d'un système de « lego » s'imbriquant entre eux. Le but de ce système réside dans la praticité d'utilisation et la volonté de ne rien couler sur site au risque de polluer le milieu aquatique. Un pont cadre comme celui qui a été posé n'influe pas sur les écoulements et la naturalité du fond de la rivière. La faune piscicole et les sédiments peuvent alors circuler convenablement.

Aussi, la fosse d'affouillement et la bassine en aval de l'ancienne buse ont été comblées pour redonner la morphologie naturelle du cours d'eau. Des matériaux graveleux aux dimensions convenant au ruisseau ont été déposés sur le fond du lit pour combler cette fosse. Les sédiments apportés ont également permis de retravailler la pente au droit de l'ancienne buse afin d'équilibrer le profil en long du ruisseau.

Les travaux ont donc permis de restaurer la continuité écologique sur 3,4 km du ruisseau des graviers. Un linéaire important pour la fraye des poissons et la circulation des sédiments.

Pour l'ensemble de l'opération, entre travaux et pêche de sauvegarde, 27 294.10€ ont été mobilisés. 80% de cette somme a été financée par l'Agence de l'Eau (AERMC) laissant un reste à charge de 20% au SM6R.



Avant travaux



Pendant travaux



Après travaux

Figure 12 : Avant / Pendant / Après travaux de restauration de la continuité écologique à Laneuvelle

III – 3. Investigations de cours d'eau

Le SM6R a prospecté 70Km au cours de l'année 2022 (plus précisément entre Septembre et Décembre 2022). Ces prospections ont commencé sur le bassin versant de l'Ougeotte car le syndicat bénéficiait de peu de connaissances le concernant. (Voir figure 12). Par soucis de prioriser les zones à enjeux, le SM6R a axés dans un second temps ses prospections sur les cours d'eau au sein des zones Natura 2000 (affluents de l'Apance et affluents de l'Amance). Ces zones Natura 2000 peuvent d'ailleurs se cantonner aux cours d'eau pour la présence d'espèces comme l'Ecrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) et le Blageon d'Europe (*Telestes souffia*) qui sont des espèces qui décroissent fortement et qui lorsqu'elles sont présentes dénotent d'un milieu écologiquement qualitatif.

Ces prospections ont pour but d'améliorer les connaissances des cours d'eau présents sur le territoire du syndicat et d'établir si besoin est des zones d'actions de restaurations écologiques.

La prospection est faite en arpentant un cours d'eau préalablement cartographié sur une tablette de terrain prévue à cet effet. Des données telles que les embâcles et leur nature sont prises ou encore les ouvrages, les drains, les espèces exogènes, etc. Elles sont par la suite retranscrites sous forme de comptes rendus pour chaque cours d'eau et transférées vers un logiciel de cartographie (QGIS) pour y avoir accès constamment. Cela permet de créer une banque de données exploitable pour le SM6R et les acteurs qui peuvent en avoir besoin.

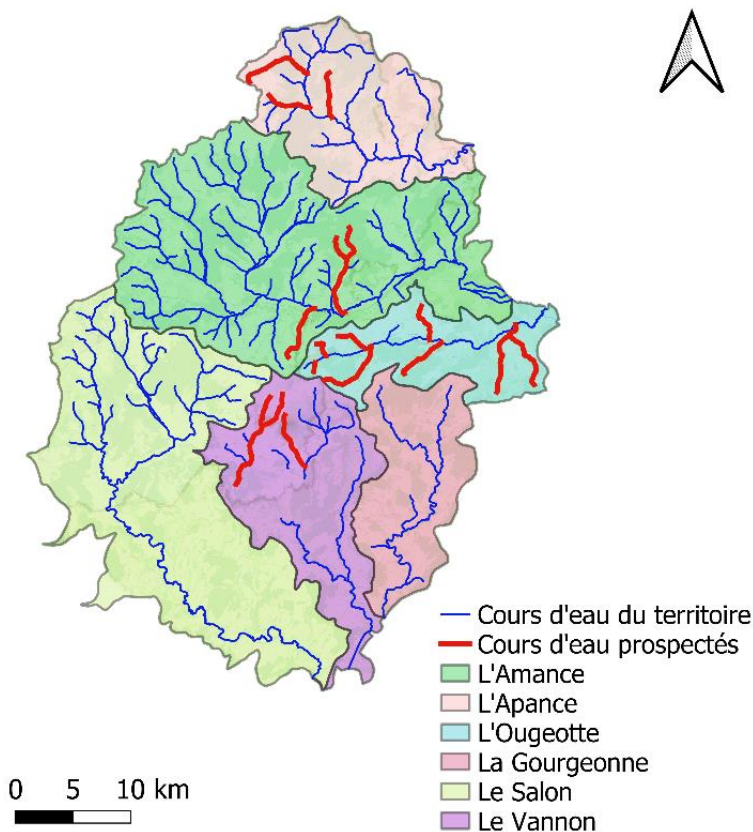


Figure 13 : Cartographie des principaux cours d'eau prospectés en 2022

En Janvier 2023, une réunion aura lieu pour définir des futures zones d'études sur les cours d'eau prospectés pour agir en leur faveur dans les prochaines années. En cas de besoin, les données recensées par le SM6R sont relayées. Ces prospections amènent par exemple à découvrir des espèces, des pollutions et des évolutions par rapport aux anciennes données (lorsqu'existantes). Pour les pollutions, le propriétaire de la parcelle concernée et la commune en est averti pour pouvoir les enlever, ainsi que le maire de la commune. Lorsque ce sont des espèces d'intérêts sur des zones Natura 2000 en Haute-Marne qui sont identifiées, l'animateur en est informé.

III – 4. Missions extérieures

Le Syndicat a été sollicité pour participer à plusieurs instances/réunions soit dans le cadre de ses missions GEMAPI soit afin d'assurer la coordination et le partage de connaissances entre les différents acteurs des milieux aquatiques.

III – 4. 1. Présentation GEMAPI à la CC4R

Le syndicat a été invité pour faire une présentation de son territoire et de ses missions lors d'un conseil communautaire à la CC4R. Ce conseil a eu lieu le 25 janvier 2022. Le SM6R a donc expliqué le but et les objectifs de la GEMAPI ainsi que les contours du projet de restauration du Vannon à Roche et Raucourt, principale projet du SM6R sur la CC4R à l'heure actuelle, les travaux sur ce site devraient commencer en 2024.

III – 4. 2. Projet du Renoy et de l'Apance

Comme expliqué dans la première partie de ce document. Certains bassins versants ne sont pas encore intégrés complètement dans le SM6R. Sur ces zones appelés « zones blanche », ce sont encore les CC qui possèdent la compétence GEMAPI. C'est notamment le cas pour le bassin versant de l'Apance. Or à l'heure actuelle, il y a 2 projets en lien avec la GEMAPI avec des premiers travaux prévus en 2024. Ainsi, dans le cadre de la réflexion sur ces projets le Syndicat intervient en tant que conseil technique auprès de la CCSF jusqu'au moment où la totalité du bassin versant de l'Apance sera intégrée au SM6R. Ces conseils techniques et de suivi du projet se décline concrètement par du travail de terrain, la participation à plusieurs réunions mais également du suivi administratif.



Figure 14 : Photographie du ruisseau du renoy, au niveau du projet de restauration

III – 4. 3. Journée internationale des forêts.


Le 26 mars 2022, dans le cadre de la journée internationale des forêts, le SM6R a été sollicité par l'Office Nationale des Forêts afin de participer à un événement à Hortes. Lors de cet événement, le Syndicat a pu dans un premier temps présenter un stand sur le Val de Presles, ce stand expliquant la valeur du site et l'intérêt d'agir dessus. Ensuite, une visite du site a été réalisée.

III – 4. 4. Comité ambroisie – Haute-Marne

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une espèce exotiques envahissantes avec un caractère allergisant très important. Elle pose notamment des problèmes de santé publique dans la région Auvergne-Rhône alpes. L'espèce est depuis peu présente sur quelques communes de la Haute-Marne. La plante pouvant se développer le long des cours d'eau, et ayant des graines avec un pouvoir de flottaison important, le Syndicat des six rivières a un rôle à jouer pour éviter la propagation de cette espèce sur le territoire. Notamment lors de la prospection de cours d'eau.

III – 4. 5. Conseils mortalité poissons

Une regrettable mortalité piscicole (300kg annoncés dans les médias) a été observé sur l'Amance sur la commune de Maizières-sur-Amance. Le Syndicat a été sollicité par les différents acteurs (AAPPMA,



maire de la commune, OFB, ...) afin de participer à la recherche des raisons de la mortalité puis dans un second temps, afin de trouver des solutions pour la gestion de la ripisylve sur le secteur. En effet, certains tronçons de l'Amance présentent de nombreux embacles, pouvant localement modifier les processus établis sur le cours d'eau. Au final, la raison de la mortalité piscicole n'a pas pu être démontrée, néanmoins, les secteurs identifiés comme perturbés par les embacles par l'AAPPMA ont pu être entretenus grâce à une forte mobilisation bénévole (pêcheurs, agriculteurs, ...).

III – 4. 6. Commission ressource en eau de la Haute-Marne

De fortes sécheresses ont touchées le département cette année, et plus particulièrement le versant Rhône Méditerranée du département de la Haute-Marne. Plusieurs commissions ont eu lieu afin de faire des états des lieux de la situation et débattre autour la mise en place des arrêtés sécheresses. Ces réunions sont particulièrement importantes car elles permettent de confronter les différents usagers de l'eau et de réfléchir à des solutions à mettre en œuvre pour les futures années.

III – 4. 7. Journée d'échanges – Adaptation au changement climatique : Et si nos rivières étaient la solution ?

Le 12 octobre 2022 à Dôle, l'agence de l'eau a organisé une journée d'échanges consacrée aux rivières dans le contexte du changement climatique. M. BIANCHI Jean-Philippe, Président du SM6R a été invité afin de participer à une table ronde sur la thématique suivante : « Le nécessaire engagement collectif pour faire face aux enjeux du changement climatique ».

Cette table ronde a été l'occasion de discuter du projet du Val de Presles, projet de renaturation d'une zone humide porté par le SM6R avec des travaux prévus en 2023.

En effet, le Val de Presles par sa fonction de zone humide joue un rôle global pour le changement climatique (rétention de carbone) mais surtout local (stockage d'eau). Les modalités d'actions ont été évoquées ainsi que les différents suivis du site qui seront réalisés.

III – 4. 8. Arrêtés Frayères

Dans le but de protéger les frayères (zones de reproduction pour les espèces aquatiques), un premier « arrêté préfectoral frayère » avait été pris le 26 décembre 2012. Ces arrêtés permettent, en application du code de l'environnement de créer un délit de destruction de frayères. Pour ce faire, un listing départemental des zones concernées par les frayères doit être réalisés et actualisés tous les 10 ans. Le Syndicat a donc été convié à la réunion de révision afin de partager ses connaissances sur les cours d'eau du SM6R et modifier en conséquence l'arrêté. Le nouvel arrêté sera bientôt pris par la préfecture du département.

IV - Communication

Le Syndicat étant créé récemment il est nécessaire de mettre en place une stratégie de communication dans une double optique :

- Expliquer les changements avec les anciens syndicats
- Faire connaître le syndicat et l'intérêt de la GEMAPI

Les premières actions de communications ont commencé en 2022 (intervention lors de la journée internationale des forêts, création d'un logo, articles de presse, ...) et devrait continuer dans les années à venir, avec le déploiement d'autres moyens de communication dès 2023 (création d'un site internet, clip vidéo montrant les travaux à venir, ...).

IV – 1. Article dans la presse :

A travers les différentes actions du Syndicat et les enjeux du territoire, le syndicat est apparu à plusieurs reprises dans les médias locaux. Que ce soit afin de mettre en avant les actions du syndicat ou alors pour apporter son expertise sur différents sujets. Ainsi il a été évoqué dans les médias à diverses reprises :

- 1 Apparition sur le JT de France 3 du 23 août 2022 « 300 kilos de poissons morts découvert dans la rivière Amance en Haute-Marne »
- 1 Article sur www.sauvonsleau.fr (site de l'agence de l'eau RMC) : https://www.sauvonsleau.fr/jcms/e_28112/haute-marne--6-rivieres-sous-contrat#.ZFOBrnZBy3B
- 1 Article dans l'Est Républicain :
 - Quatre rivières : Bien nommée, la com-com veut prendre soin de ses cours d'eau
- 1 Publication sur les réseaux sociaux de la fédération de pêche 52
- 13 articles dans le JHM
 - Inondations : Le syndicat mixte des six rivières prêts à tracer son sillon ;
 - Syndicat mixte des six rivières : premier projet sur le ruisseau de Presles ;
 - Premier comité de bassin du syndicat mixte des six rivières ;
 - Le bon air de marche ;
 - Le syndicat des six rivières trace son nouveau sillon ;
 - Le Val de Presles, un écosystème à part ;
 - Qui doit ôter les 300kg de poissons morts ? ;
 - Entretien de l'Amance : les pêcheurs montent au front ;
 - Embâcles sur l'Amance : le syndicat des six rivières convoque les pêcheurs ;
 - Embâcles de l'Amance : les bénévoles vont se retrousser les manches ;
 - Nouveaux travaux réalisés par le syndicat mixte des six rivières ;
 - Le pont du ruisseau du Gravier remplacé ;
 - Travaux du Val de Presles les mares restaurés ;
 - Trois mares ont été restaurées ;
 - Le syndicat des six rivières et l'agence de l'eau côte à côte.

Conclusion

Pour sa première année de création, le SM6R a commencé à s'inscrire comme structure référente en gestion des milieux aquatiques sur le territoire (sollicitations par les services de l'état sur plusieurs thématiques mais aussi sollicitation des riverains). La GEMAPI étant une compétence complexe avec une structuration récente sur le territoire, le syndicat doit encore travailler sur la communication autour de l'intérêt publique de restaurer les cours d'eau et les zones humides. Ce sera un des objectifs du syndicat pour l'année 2023. Comme autre objectif pour cette année à venir, le SM6R aura à finaliser l'extension du périmètre du syndicat, procédure déjà entamée mais inachevée au 31 décembre 2022. Enfin, l'année 2023 devrait être une année d'important travaux de renaturation sur le Val des Presles (Haute-Amance). Ces travaux étant par la préservation initial du site et par l'ambition du projet un des projets majeurs du SM6R dans les années à venir, mais aussi un important projet à l'échelle du territoire Saône amont.



Liste des figures

Figure 1 : Carte du périmètre du SM6R au 31/12/2022.....	3
Figure 2 : Carte du périmètre du SM6R après extension	4
Figure 3 : Bassins versants et principaux cours d'eau du Syndicat mixte des six rivières.....	5
Figure 4 : Organigramme du SM6R	7
Figure 5 : Dépenses au syndicat mixte des six rivières en 2022 (en %)	9
Figure 6 : Recettes au syndicat mixte des six rivières en 2022 (en %)	9
Figure 7 : Localisation des mares restaurées en 2022 en lien avec le projet du Val de Presles	11
Figure 8 : Photographies de la mare 102 avant et après travaux	12
Figure 9 : Photographies de la mare 103_1 avant et après travaux	12
Figure 10 : Photographies de la mare 103_2 avant et après travaux	13
Figure 11 : Carte localisant les travaux de Laneuvelle	14
Figure 12 : Avant / Pendant / Après travaux de restauration de la continuité écologique à Laneuvelle	15
Figure 13 : Cartographie des principaux cours d'eau prospectés en 2022	16
Figure 14 : Photographie du ruisseau du renoy, au niveau du projet de restauration.....	17

Liste des tableaux

Tableau 1 : Caractéristique géographique des bassins-versants du syndicat des six rivières	5
Tableau 2 : Occupation du sol des bassins versants du syndicat des six rivières.....	5
Tableau 3 : Nombre de conseillers syndicaux par communautés de communes.....	6
Tableau 4 : Récapitulatif du budget de fonctionnement	8
Tableau 5 : Récapitulatif du budget d'investissement	8
Tableau 6 : Descriptif des travaux réalisés en fonction de chaque mare	11